

# chantiers coopératifs

revue de la Fédération des Scop du BTP

Chers adhérents,

Ce 14<sup>e</sup> numéro de *Chantiers coopératifs* se place sous le signe d'enjeux cruciaux : contribuer à l'attractivité du secteur, valoriser les métiers du BTP et de la construction en s'adaptant à leur transformation, s'engager en faveur de la formation et, plus que jamais, encourager les bonnes pratiques RSE auprès des Scop du BTP. Autant de notions profondément ancrées dans les valeurs du mouvement coopératif.

édito

Dans cette veine, c'est avec enthousiasme que nous vous présentons dans ce numéro deux témoignages éclairants en écho à ces thématiques : celui de Didier Bouvelle, secrétaire général du CCCA-BTP ; et celui de Christophe Mozin, gérant de l'entreprise Gourdon (région Est), récemment transmise en Scop.

À travers leurs expériences et leurs perspectives, ils mettent en lumière la manière dont l'approche coopérative offre une réponse dynamique aux défis et aux évolutions auxquels est confronté le secteur du BTP et de la construction. C'est une démarche conduite de front par notre Fédération, en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels, dans un but commun : celui de pérenniser l'écosystème du BTP en capitalisant sur la richesse collective et humaine qui le compose.

En ces temps de mutations rapides et de défis sans précédent, il est essentiel de promouvoir des pratiques et des modèles économiques qui favorisent la durabilité.

# sommaire

Pages 3-4



## l'interview

**Didier Bouvelle**  
Secrétaire général du CCCA-BTP

« Les métiers de la filière se sont modernisés en intégrant de nombreuses innovations technologiques »

Page 6



## Juridique

Prévention des expositions aux facteurs de risques « ergonomiques » :  
**subventions versées aux entreprises par le FIPU**

**Jérémy Vidalenc**  
Chargé des affaires juridiques

Page 12



## Transmission

**ATB/Gourdon :**  
« Une stimulation évidente pour les équipes ! »

**Christophe Mozin**  
Gérant d'ATB/Gourdon

Photo : © CCCA-BTP/V. Bourdon



*Secrétaire général du CCCA-BTP depuis mai 2016, Didier Bouvel rappelle les initiatives prises par l'organisme paritaire sur les enjeux de l'apprentissage et de la formation professionnelle et plus globalement l'évolution de l'offre de services auprès des organismes de formation.*

## **Le CCCA-BTP s'est beaucoup transformé au cours des dernières années, pouvez-vous nous en indiquer les principales évolutions ?**

**Didier Bouvel :** Nous partions d'une situation très dégradée à la suite de la crise de 2008. Celle-ci a considérablement affecté l'activité des entreprises et, par voie de conséquence, l'apprentissage qui a alors chuté de 40 % par rapport à la situation antérieure. Pour y faire face, le CCCA-BTP a fait évoluer son offre de services et a revisité les enjeux de l'apprentissage et de la formation professionnelle pour mieux accompagner le réseau paritaire de CFA du BTP qu'il animait alors dans sa transformation. Tout cela a été incarné par un plan stratégique national approuvé par notre conseil d'administration en 2017. C'est ainsi que nous avons pu redresser la barre avec aujourd'hui près de 105 000 apprentis dans la filière du BTP. Parallèlement, à la suite de la loi de 2018, qui a modifié le champ de l'apprentissage, nous agissons aujourd'hui au profit de l'ensemble des 1 300 sites de formation consacrés aux métiers du BTP sur l'ensemble du territoire, en faisant évoluer notre offre de services. Cela fait aujourd'hui du CCCA-BTP l'un des acteurs majeurs de la formation professionnelle et notamment de l'apprentissage à l'échelle nationale. Enfin, troisième volet de cette transformation, l'adoption de notre nouveau plan stratégique (2022-2025), Dévelop'BTP, a acté l'extension de notre offre de services à de nouveaux champs d'intervention, notamment à l'échelle des territoires avec la présence de chargés de mission. Ils ont vocation à représenter le CCCA-BTP auprès des différents acteurs locaux pour mieux les accompagner dans leurs transformations et performances. Dans ce même registre, nous

développons désormais, au profit des organismes de formation territoriaux, une offre d'accompagnement et d'impulsion destinée au déploiement de la formation continue. Enfin, dernier exemple, pour être au cœur de l'ensemble des évolutions, nous nous sommes dotés d'un incubateur d'innovation stratégique (WinLab'), mais également d'un accélérateur de l'innovation pédagogique pour accompagner l'ensemble des parties prenantes dans l'accélération et la diffusion de l'innovation au sein de notre filière.

## **Et dans le cadre de vos activités, quelle est la nature de vos relations avec les Scop du BTP, et quelles initiatives avez-vous prises ensemble ?**

**D. B. :** Il y a deux ans, nous avons signé une convention de partenariat avec la Fédération SCOP BTP, qui vise à accompagner la Fédération dans la valorisation des métiers, des formations et du modèle incarné par les Scop. Cette convention a d'ores et déjà donné lieu à un certain nombre d'initiatives fécondes.

Dès 2021, nous avons mis en place la Semaine de l'entreprise coopérative BTP. L'un des objectifs principaux consistait à présenter à des apprentis ce qu'est une entreprise coopérative.

L'événement a été organisé au sein des organismes de formation ou d'entreprises coopératives. Lors de la deuxième édition en 2023, plus de 50 événements ont été organisés partout en France, avec des retours très positifs. Ils démontrent un vif intérêt des apprentis pour les valeurs et le modèle de gouvernance des Scop. La prochaine édition de cette Semaine coopérative aura lieu en mars 2025.

En outre, dans le cadre de nos « baromètres », l'un d'entre eux – le Baromètre Vie Entreprise (BVE) – donne des indications instructives sur la perception de l'apprentissage par les dirigeants de Scop (voir l'encadré). Pour le reste, nous entretenons des relations fortes et croisées avec le mouvement des Scop du BTP. Il est



elle :

**modernisés en intégrant  
technologiques»**

représenté à notre conseil d'administration et ses élus sont très actifs au sein des différents groupes de travail que nous avons mis en place. Quant au CCCA-BTP, il est invité chaque année à participer au jury du « challenge » RSE organisé par la Fédération SCOP BTP.

### **Compte tenu de votre position et de votre regard panoramiques, quelle est votre appréciation du modèle Scop ?**

**D. B. :** J'observe que les attentes, et singulièrement celles des jeunes, vis-à-vis du travail ont changé. Ils cherchent à donner un sens à leur engagement professionnel au sein d'entreprises qui défendent des valeurs. En ce sens, le modèle Scop semble bien adapté à ce que recherchent les jeunes, notamment en ce qui concerne la gouvernance de l'entreprise et les préoccupations liées à la transition écologique. Les Scop du BTP me semblent avoir de belles années devant elles, sous réserve naturellement qu'elles continuent à mieux faire connaître leur modèle d'entreprise.

### **Pourtant, le regard porté de l'extérieur sur les métiers du bâtiment a longtemps été dévalorisant. Observez-vous une évolution dans ce domaine ?**

**D. B. :** Toutes les planètes ne sont pas encore alignées et il persiste encore des préjugés ou des jugements négatifs sur l'apprentissage et les métiers dits manuels, mais un mouvement positif existe, peut-être même un réenchantement. En 2016, nous recensons 60 000 apprentis dans nos métiers, nous en comptons aujourd'hui près de 105 000 ! Et les jeunes qui s'expriment, notamment dans nos « baromètres », parlent de leur fierté de travailler dans la filière du BTP, car elle est porteuse de sens et elle s'est en plus beaucoup modernisée en intégrant de nombreuses innovations technologiques liées au numérique et demain à l'IA.

Un mouvement porteur est enclenché et on évoque même la création de 300 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 pour relever le défi de la transition énergétique. L'innovation, le sens du travail, la transition énergétique et écologique, autant de sujets avec lesquels les jeunes sont connectés.

### **Vous êtes d'ailleurs très impliqué dans des projets destinés à donner une image moderne et innovante des métiers du BTP... Je pense à votre projet de mobilité européenne, sorte « d'Erasmus du bâtiment »...**

**D. B. :** Oui, en effet, et notre président Christophe Possémé est très attaché aux vertus de la mobilité européenne pour les apprentis dans les premiers niveaux de formation (CAP, BP). Pour le CCCA-BTP, cela consiste à accompagner les organismes de formation dans l'organisation des mobilités et à participer très activement à leur cofinancement. Plus précisément, il s'agit d'encourager l'immersion d'apprentis dans des entreprises et des organismes de formation au sein des pays de l'Union européenne, afin qu'ils découvrent des pratiques de métiers ou des savoir-faire spécifiques. En 2024, nous soutiendrons la mobilité de 2 500 apprentis et nous pensons porter ce nombre à 3 500 à l'horizon 2030, ce qui fait d'ores et déjà du CCCA-BTP l'un des tout premiers acteurs en France sur cette thématique. ■

## **LE BAROMÈTRE VIE ENTREPRISE**

Le BVE, auquel 100 Scop du BTP ont répondu, met en avant le côté formateur des Scop du BTP par l'accueil de stagiaires et d'apprentis (le stage étant souvent un préalable à la signature d'un contrat d'apprentissage) : 73 % des Scop du BTP considèrent que former des jeunes fait partie de leurs missions (15 points de plus que sur l'ensemble des entreprises formatrices ayant répondu au BVE 2022-2023).

L'apprentissage et les CFA apportent une grande satisfaction aux Scop du BTP : 89,8 % se disent prêts à former un nouvel apprenti avec le même CFA, et 60,3 % envisagent de garder leur apprenti dans leur structure à l'issue de sa formation (contre 56 % sur l'ensemble des entreprises formatrices ayant répondu).

Le président des Scop du BTP insiste par ailleurs sur les questions de développement durable : 96 % des Scop du BTP sont persuadées de l'importance du rôle des entreprises du BTP dans la préservation de l'environnement. 52,3 % des Scop du BTP utilisent d'ailleurs déjà des matériaux biosourcés ou bas carbone (contre 25,6 % sur l'ensemble des entreprises formatrices ayant répondu au BVE), et forment pour la plupart leurs apprentis à leur utilisation (source: CCCA-BTP).

# AVANCER AVEC ASSURANCE

Acteur de référence du BTP, nous sommes aux côtés des entreprises, artisans, salariés et retraités de ce secteur pour les protéger, les assurer et les soutenir en cas de besoin. Nous nous engageons chaque jour à proposer des services qui vous aident à avancer avec sérénité.



**CONTACTEZ-NOUS AU**

**04 72 42 17 90**

(Prix d'un appel local).

**OU RETROUVEZ-NOUS  
SUR NOTRE SITE  
[www.probtp.com](http://www.probtp.com)**

PRO BTP Association de protection sociale du Bâtiment et des Travaux publics  
régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS  
SIREN 394 164 966. N° de TVA intracommunautaire : FR 17 394 164 966,  
GROUPE TVA - PRO BTP : FR36922432760



**PRO BTP**  
GROUPE

ASSURÉ POUR DEMAIN

## Prévention des expositions aux facteurs de risques « ergonomiques » : subventions versées aux entreprises par le FIPU

*Pour améliorer la prévention, la loi relative à la réforme des retraites a créé un **Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU)**. Rattaché à la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse nationale de l'assurance maladie, il sera doté de 1 milliard d'euros sur cinq ans, dont 230 millions d'euros pour 2024, intégrant le reliquat de 2023.*

**Depuis le 18 mars 2024, le FIPU est opérationnel.** Les entreprises peuvent désormais formuler des demandes de subvention visant la prise en charge d'actions de prévention **des trois facteurs de risques ergonomiques** étant à l'origine des troubles musculo-squelettiques (TMS) (soit près de neuf maladies professionnelles sur dix dans le BTP).

**Les risques concernés.** Le FIPU vise à soutenir la prévention de trois facteurs de risques ergonomiques (anciennement facteurs de « pénibilité »), à savoir : les manutentions manuelles de charge ; les postures pénibles ; les vibrations mécaniques.

**Les entreprises concernées.** Le FIPU s'adresse à toutes les entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale, sans considération de taille. Toutefois, les entreprises de petite taille bénéficieront tout de même d'un traitement privilégié. En effet, l'enveloppe budgétaire destinée aux entreprises de 0 à 49 salariés représente ainsi 70 % de l'allocation de crédits.

**Les actions ciblées.** Les entreprises pourront solliciter des subventions visant à participer :

- aux actions de prévention des risques ergonomiques (subventions pour aider au financement d'équipements, de diagnostics ou de formations) ;
- à la réalisation d'actions de sensibilisation à ces facteurs de risques ;
- à la nécessité d'aménagements de postes de travail proposés par le médecin du travail dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- à la prise en charge des frais de personnel consacrés à la prévention desdits risques.

**Les modalités de prise en charge.** L'entreprise pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 70 % des

investissements réalisés, avec un plafond de 25 000 euros par investissement. Et avec un plafond maximal par entreprise : 75 000 euros pour les entreprises de moins de 200 salariés et 25 000 euros pour les entreprises de plus de 200 salariés. Le montant minimal de subvention est de 1 000 euros.

**Comment formuler la demande ?** La demande doit être faite en ligne via le compte AT-MP de la coopérative sur le site [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr). Les demandes seront traitées, par ordre d'arrivée, sur remise de la facture acquittée (justifiant de la dépense et précisant la date de l'exécution du service) et des documents permettant de vérifier les critères administratifs et techniques.

Le budget de la subvention pour la prévention des risques ergonomiques étant limité, **il est préconisé de transmettre la demande rapidement après avoir réalisé l'investissement.**

Les conseillers de l'OPPBT se tiennent à la disposition des entreprises pour organiser une démarche de diagnostic-conseil en lien avec le FIPU et les aider à instruire leur dossier. Les experts OPPBT sont également joignables via le service PréventionBTP En direct et au 01 75 95 20 79. ■

Jérémy Vidalenc  
Chargé des affaires juridiques

## LES INFORMATIONS PARTENAIRES



★ Le CCCA-BTP lance une saison 2 de sa série documentaire *Sans filtres* à l'initiative des professionnels du bâtiment et des travaux publics avec « La Construction », pour faire découvrir la diversité des métiers de la construction aux jeunes.

L'objectif ? Susciter de nouvelles vocations auprès des jeunes en recherche d'une orientation professionnelle et valoriser l'apprentissage pour s'y former. Cette série donne à découvrir le quotidien de ces professionnels du bâtiment et des travaux publics. À travers six épisodes, six jeunes professionnels du bâtiment et des travaux publics qui sont apprentis, chefs d'entreprise ou salariés de moins de 30 ans incarnent la diversité des métiers de la construction. Relayée sur les grandes chaînes de télévision nationales, sur les réseaux sociaux, en spot à la radio et sur les plateformes de streaming d'écoute mais aussi dans l'ensemble des cinémas de France, cette campagne est essentielle pour encourager la pérennité de nos métiers. Pour tout savoir des métiers de la

construction et de l'apprentissage, consultez [laconstruction.fr](http://laconstruction.fr).



★ La Confédération générale des Scop et des Scic a publié son rapport d'activité 2023.

Avec près de 85 000 emplois, soit une progression de + 3 % par rapport à 2022, 4 500 Scop et Scic, un CA de 9,4 milliards d'euros, soit + 10 % de progression par rapport à 2022, les Scop et Scic résistent et démontrent leur énorme capacité d'adaptation et de résilience. Sur l'année, des temps forts ont été réalisés, avec entre autres la réalisation d'une enquête auprès des adhérents CG SCOP sur la transition écologique, la réalisation d'une campagne de communication d'envergure sur Franceinfo et les réseaux sociaux autour de la thématique de la transmission d'entreprise, la réalisation d'un nouveau « carnet ambassadeur » afin que le plus grand nombre puisse partager le modèle et pour défendre et illustrer l'intérêt du modèle coopératif.



★ Pour aider les entreprises de la construction à relever les défis d'attractivité et de transformation des métiers, Constructys, l'OPCO de la construction, a réussi à mobiliser au cours de ces deux dernières années des enveloppes plus conséquentes dans le cadre du dispositif FNE (22 millions d'euros en 2022, 20 millions en 2023, contre 5 millions en 2021).

En 2023, ce dispositif dédiait des financements spécifiques autour de quatre grandes priorités : transition écologique, transition numérique, transition alimentaire et organisation des Jeux olympiques et paralympiques. En 2023, l'OPCO de la construction a démontré sa capacité à se mobiliser rapidement avec l'engagement de la totalité de l'enveloppe FNE-Formation attribuée en moins de six mois. 3 200 entreprises ont ainsi été accompagnées, soit plus de 10 000 dossiers et plus de 30 000 bénéficiaires.



★ Dans son plan stratégique quinquennal @Horizon2025, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) prévoit de déployer auprès des entreprises du BTP des départements d'outre-mer un service équivalent à celui dont bénéficient leurs homologues de l'Hexagone.

Après des campagnes de prévention à Mayotte et en Guadeloupe, l'OPPBTP organise une Quinzaine Prévention BTP en Martinique du 8 au 12 avril 2024. Cette campagne comprendra plusieurs sessions pour sensibiliser, former et accompagner les entreprises du BTP en matière de prévention des risques sur les chantiers. Des réunions d'information et d'échange sur différents sujets de prévention seront organisées, de même qu'une formation destinée à développer la capacité d'observation, d'analyse et de réaction des équipes face aux risques, ainsi que des ateliers thématiques

(DUER, PPSPS, préparation de chantier...) et des visites pédagogiques de chantier pour apprendre à repérer les principaux risques et trouver des solutions de prévention.



★ **Maîtrise structurelle des coûts de distribution, frais de gestion au plus bas, soutien à la profession pendant la période Covid... en cinq ans, PRO BTP Groupe a fait précisément réaliser 952 millions d'euros d'économies à ses entreprises adhérentes et à leurs salariés.**

La dernière étude UFC-Que Choisir sur les complémentaires santé place une nouvelle fois le groupe PRO BTP en tête de son classement, autant pour le taux de redistribution des cotisations santé à ses assurés, le meilleur du marché, que pour ses frais de gestion, affichés comme les plus bas.



★ **L'Observatoire des métiers du BTP a publié une étude sur le devenir des apprentis dans le BTP.**

Elle nous apprend notamment qu'à l'issue de la formation en apprentissage, 76 % des apprentis du bâtiment et 73 % des apprentis des travaux publics souhaitent rester dans le secteur et que, deux ans après la fin d'un contrat d'apprentissage, une majorité des apprentis rencontrés est en emploi (63 % des apprentis du bâtiment et 65 % des apprentis des travaux publics).



★ **Dans un monde où durabilité et responsabilité sont primordiales, la FFB lance les Trophées Bâtitteur responsable 2024 qui célèbrent les entreprises du bâtiment se distinguant par leurs actions et bonnes pratiques en matière de RSE.**

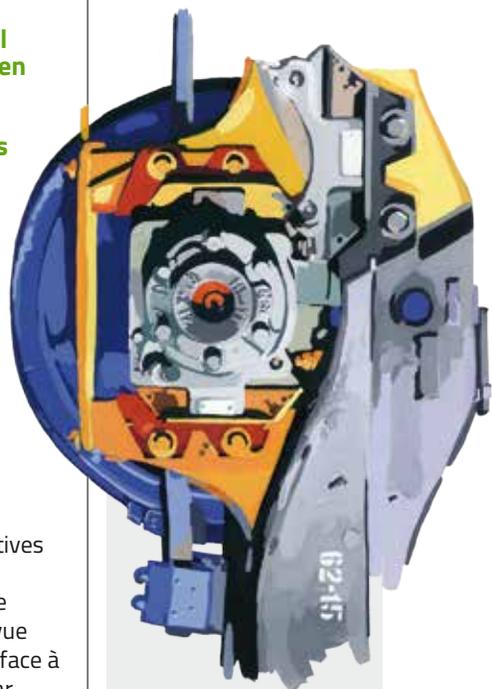
Cinq catégories d'actions RSE seront récompensées : Préservation de l'environnement, Employeur responsable, Loyauté des pratiques et gouvernance, Ancrage territorial, Coup de cœur. Les prix à remporter pour les lauréats : un chèque de 3 000 euros et la réalisation d'une vidéo promotionnelle d'une action RSE au sein de leur entreprise. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024. Détails et

inscriptions sur <https://www.ffbatiment.fr>.



★ **La FNTF crée Lucee-TP: un outil d'assistance clés en main pour aider à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes de vos projets d'aménagement.**

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent aujourd'hui la troisième cause d'effondrement de la biodiversité dans le monde, avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique, et même parfois du point de vue sanitaire. Pour faire face à cet enjeu encadré par la réglementation, la Fédération nationale des travaux publics a développé, avec l'appui des experts de son groupe de travail « Eau et biodiversité », présidé par Philippe Ravache, et de l'initiative PI@ntNet, la première application mobile de reconnaissance photographique dédiée aux EEE sur les chantiers : Lucee-TP (Lutte contre les espèces envahissantes). Cette action s'inscrit dans le programme « Partenaires engagés pour la nature » piloté par l'Office français de la biodiversité.



Plus  
d'informations  
sur l'espace  
partenaires  
du site  
[www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)

## PRÉVENTION

★ **Prévention des expositions aux facteurs de risques ergonomiques : subventions versées aux entreprises par le FIPU.**

Pour améliorer la prévention, la loi du 14 avril 2023 relative à la réforme des retraites a créé un Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU). Rattaché à la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT-MP) de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), il sera doté de 1 milliard d'euros sur cinq ans, dont 230 millions d'euros pour 2024, intégrant le reliquat de 2023. Depuis le 18 mars 2024, le FIPU est opérationnel. Les entreprises peuvent désormais formuler des demandes de subvention visant la prise en charge d'actions de prévention des trois facteurs de risques ergonomiques étant à l'origine des troubles musculo-squelettiques (TMS) (soit près de neuf maladies professionnelles sur dix dans le BTP).

## SOCIAL

★ **(2024-12) Index égalité femmes-hommes : publication au 1<sup>er</sup> mars 2024.**

★ **(2024-13) Aide aux salariés finançant des activités de services à la personne et de garde d'enfants.**

★ **(2024-14) Carte BTP : modification des règles applicables aux travailleurs temporaires et détachés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.**

★ **(2024-15) Taux accidents du travail et maladies professionnelles : suppression des codes risques hors BTP.**

Les CARSAT ont mené une large campagne d'enquêtes en 2023 auprès des entreprises du BTP bénéficiant de plusieurs codes risques (BTP et hors BTP). À l'issue de ces enquêtes, les CARSAT ont notifié au 1<sup>er</sup> janvier 2024 aux entreprises concernées la suppression des codes risques hors BTP avec pour conséquence une augmentation des cotisations accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). Cette campagne de révision des codes risques a été menée sans concertation avec la profession et en rupture avec les anciennes pratiques d'attribution desdits codes.

## MUTUALISATION

★ **(2024-08) Partenariat Penta ESP.**

Notre partenaire Novarc-SFE vient de changer de marque qui devient Penta ESP. Votre Fédération vient donc de renouveler le partenariat avec Penta ESP avec une mise à jour de son tarif en prix nets comprenant une remise de 40 % déduite pour nos Scop adhérentes.

★ **(2024-07) Partenariat ECF PRO.**

Votre Fédération vient de renouveler le partenariat avec ECF PRO afin de vous faire profiter des meilleures offres tarifaires. Formations réglementaires (permis poids lourd, FIMO, FCO...), certifiantes (CACES Engins de chantier, Nacelle, Chariots, Grues auxiliaires, SST, AIPR...) ou qualifiantes (titres professionnels transport/logistique), le réseau ECF PRO met à la disposition des entreprises des solutions de mise en œuvre optimisées économiquement et pédagogiquement.

★ **(2024-06) Partenariat Bruneau.**

Votre partenaire Bruneau vous propose de bénéficier d'une remise de 30 % sur tout le mobilier de bureau. Vous retrouverez plus de 6 000 références disponibles en stock. Cette offre est valable du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024.

## ÉCONOMIE

★ **(2024-02) Conjoncture janvier 2024.**

Selon les chefs d'entreprise interrogés en janvier 2024, le climat des affaires dans le bâtiment s'éclaircit après quatre mois de détérioration. L'indicateur synthétique gagne deux points. À 103, il s'écarte ainsi de sa moyenne de longue période (100), principalement soutenu par une opinion plus favorable qu'en décembre sur les perspectives d'activité.

★ **(2024-04) Index BT et TP publiés en mars 2024 (valeurs de janvier 2024).**

Sur douze mois glissants, l'index BT01 progresse de 1,87 % en janvier 2024 après 3 % en décembre. Concernant le TP01, la hausse est de 1,25 % contre 2,45 % le mois précédent. Sur un mois, l'index BT01 augmente de 0,15 % ; le TP01 est stable.

## SCOP BTP

★ **(2024-02) La Fédération SCOP BTP au salon Intermat du 24 au 27 avril 2024.**

La Fédération SCOP BTP organise un programme inédit réservé aux adhérents SCOP BTP le jeudi 25 avril au salon Intermat, avec un comité de labellisation RSE, suivi d'un colloque RSE. En plus de cette journée « spécial RSE », la Fédération SCOP BTP sera présente sur toute la durée du salon Intermat du 24 au 27 avril prochains, dédié aux solutions et technologies durables pour la construction avec pour thème 2024 : la décarbonation. Intermat réunit 180 000 visiteurs et 1 000 exposants présentant une offre de matériels, équipements et solutions pour la construction dédiée aux grands chantiers, aux travaux publics et au bâtiment.

Retrouvez toutes vos informations professionnelles et techniques sur l'espace adhérent du site [www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)

# Actualités

Vie du réseau



**créé par le CCCA-BTP afin de récompenser les idées innovantes des différents centres de formation du BTP en France. L'objectif ? Accompagner les lauréats dans leur projet et leur mise en œuvre.**



**Trophées de l'innovation**

Fin janvier, la Fédération SCOP BTP a participé à la finale des Trophées de l'innovation, un concours

Lauréat du Grand Prix du jury cette année, le projet « Green Team » porté par BTP CFA Hauts-de-France a remporté un accompagnement du

CCCA-BTP ainsi qu'un financement du projet à hauteur de 50 à 80 %. Forte de son implantation à Roubaix, dans un lieu favorisant l'économie

circulaire, cette structure s'engage vers une démarche RSE au service de l'éco-transition, en accompagnant et en formant les professionnels et futurs professionnels du BTP. Une démarche saluée par la Fédération SCOP BTP.



**Journée des mandataires et des permanents avec l'OPPBTP**

Il y a quelques semaines, la Fédération SCOP BTP a reçu les mandataires de l'OPPBTP pour évoquer plusieurs actualités prévention. L'occasion de parler de la diversification de l'offre digitale de l'OPPBTP, notamment avec l'application Check Chantier qui

facilite la vie sur les chantiers de façon ludique, directement depuis un Smartphone.

Cette journée a aussi été l'opportunité de parler du lien entre démarche RSE et prévention des risques socioprofessionnels avec Philippine Mauro, responsable RSE à la Fédération SCOP BTP. Le témoignage de Jérémy Bigotte et d'Alexandre Potocki de la Scop Les Menuisiers du

Rhône a permis de souligner que la RSE est considérée aujourd'hui comme un atout par le secteur et un facteur de performance pour l'entreprise, ses salariés et ses clients.



**360° autour du mécanisme des marchés**

**Les Scop du BTP étaient au rendez-vous pour le 360° autour du mécanisme des marchés organisé par la Fédération SCOP BTP Occitanie le 3 avril dernier au BTP CFA de Toulouse. L'occasion de présenter les formations proposées en apprentissage.**

Au programme : présentation de la partie précontractuelle jusqu'au DGD assurée par Jérémy Vidalenc, chargé des affaires juridiques à la Fédération SCOP BTP ; validation des modalités de passation des marchés et leurs impacts sur l'assurance, et les responsabilités avant et après réception, par Delphine Marquet et Fabrice Bertin de la SMABTP.



## Convention nationale 2024

En mai 2024, la convention annuelle de la Fédération SCOP BTP se tiendra à Nancy, réunissant les représentants des Scop du BTP, les équipes permanentes et les partenaires CCCA-BTP, SMABTP, BTP Banque, Berner, PRO BTP, Procablec et OPPBTP.

L'occasion de revenir sur les chiffres clés de l'année et sur les nouveautés en cours de développement dans un temps convivial propice aux échanges de bonnes pratiques.



## Batimat 2024

Du 30 septembre au 3 octobre prochains, la Fédération SCOP BTP participera au salon Batimat qui réunira plus de 88 000 visiteurs français et internationaux à Paris, Porte de Versailles.

Ce rendez-vous incontournable pour le secteur du BTP sera l'occasion de promouvoir le modèle Scop auprès des professionnels de la construction, du bâtiment, de l'architecture, de l'urbanisme, et auprès

des associations, organismes de service et acteurs des territoires, en montrant que les Scop s'inscrivent particulièrement au service des défis modernes de l'écosystème de la construction, tant du point de vue de leur éthique RSE que de leur approche de coopération humaine.

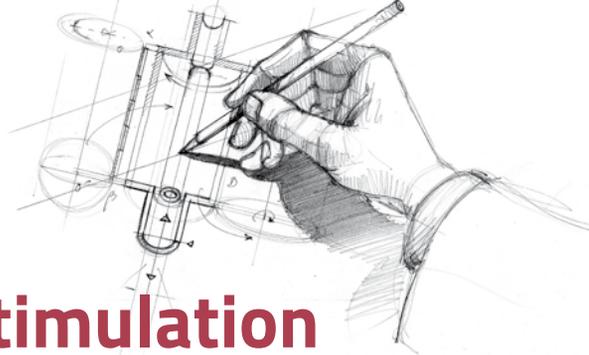
Cette année, le salon s'articulera autour de quatre grands axes : Adaptation, Innovation, Territoires, Hommes & Femmes du bâtiment.

## À VOS AGENDAS !

Participez au salon Batimat du 30 septembre au 3 octobre 2024 à Paris, Porte de Versailles.  
Pour plus d'informations : <https://www.batimat.com/fr-fr.html>



# Transmission



## ATB/Gourdon: « Une stimulation évidente pour les équipes ! »

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Gourdon est devenue Scop filiale avec une participation majoritaire d'ATB à hauteur de 51 %. Si la transmission est un processus complexe, le modèle Scop, grâce à des outils financiers et un « esprit » réseau, représente une voie performante. Christophe Mozin, le dirigeant d'ATB, revient sur cette transmission réussie.

### Comment et pour quelles raisons ce rapprochement s'est-il réalisé ?

**Christophe Mozin:** Il faut dire d'abord que nos deux entreprises ont souvent collaboré, et depuis très longtemps. Bien avant que je ne devienne apprenti menuisier chez ATB il y a vingt-quatre ans, les deux entreprises ont souvent collaboré, et depuis très longtemps. Bien avant que je ne devienne apprenti menuisier chez ATB il y a vingt-quatre ans, les deux entreprises se côtoyaient sur les chantiers. Et puis sans doute aussi la restauration de monuments historiques crée-t-elle des liens particuliers, comme le chantier de restauration de l'église Saint-Jacques de Reims où nos deux boîtes étaient à pied d'œuvre. Nous ne partions donc pas de rien et, lorsque nous avons appris que Gourdon était en vente, nous avons pensé qu'il y avait là une opportunité de lier nos destins tout en étoffant nos capacités de réaction.

En effet, désormais, nous répondons ensemble sur des lots communs. Et puis il y a un élément de stimulation évident pour nos équipes.

### L'idée de la reprise en Scop a-t-elle été bien accueillie chez Gourdon ?

**C. M. :** Rien ne se fait sans explication préalable et présentation d'un projet. À l'origine, lorsque j'ai rencontré les collaborateurs de Gourdon, il y a eu un réflexe de méfiance, car, de plus, la plupart ne savaient pas que leur entreprise était en vente. Cela dit, l'adhésion au projet s'est faite assez vite. Il est vrai qu'il y avait un risque que l'entreprise disparaisse ou qu'elle soit rachetée par un grand groupe au risque de perdre son « âme ». À cela il faut ajouter que l'engagement financier pour devenir coopérateur n'a pas été trop douloureux grâce aux aides du département, celles des Scop ou les prêts à taux zéro.

### Avec le recul, qu'est-ce qui a été le plus



### compliqué pour mener à bien cette reprise d'entreprise en Scop ?

**C. M. :** Sans hésiter, les lenteurs administratives et la partie financière, car ce sont des montages complexes. De surcroît, pour ATB, c'était une décision ambitieuse dans une séquence économique qui n'était pas simple. J'ajoute à cela que je suis menuisier de formation et pas un homme d'affaires, c'est dire que, sans l'appui déterminant de l'UR des Scop Grand-Est, nous n'aurions pas pu mener à bien cette reprise.

### Quels sont vos projets à terme ?

**C. M. :** Notre projet principal, c'est la fusion de l'ensemble des ateliers – charpente, couverture, menuiserie – de nos deux entreprises.

Nous sommes en cours de constitution d'une SCI immobilière avec la construction d'un bâtiment de plus de 1500 m<sup>2</sup> à l'horizon 2025. Les équipes sont très motivées par cette perspective. Elle va permettre de rapprocher les équipes, de rationaliser l'organisation et, après le rachat intervenu l'année dernière, ce projet marquera incontestablement un nouveau départ. ■

**Art et Technique du bois (Saint-Brice-Courcelles, 51)**  
Salariés/associés: 42/23  
Secteur d'activité: charpente et menuiserie, restauration de monuments historiques

**Gourdon (Lavannes, 51)**  
Salariés/associés: 13/7  
Secteur d'activité: couverture, restauration de monuments historiques

